

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU
Séance du 16 septembre 2025

Le 16 septembre 2025, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CESCAU s'est réuni en mairie, salle Jean Cazaban, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 11 septembre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. LAFITTE Hervé, Mme BEAUSSART Nadia, M. MONLAU Alain, M. BOIRON Cyrille, M. CARBILLET Gilles, Mme ETCHEVESTE Stéphanie, M. FERREIRA DE MATOS Carlos, Mme LECOMTE Marie-France et M. PEREIRA Carlos Manuel.

Absents : Mme ALLIOD Hélène, Mme DARZACQ Geneviève

Secrétaire de séance : Mme BEAUSSART Nadia

Le conseil municipal débute par une minute de silence en mémoire de deux maires décédés dernièrement, à savoir Patrick Galopin (Doazon) et Thierry Saint-Palais (Poursigues-Boucoue).

Le quorum étant atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Projet Aménagement des espaces publics du centre bourg par Pays et Paysages ;
- Servitude entre Enedis et la commune de Cescau sur les parcelles B304, 648 et 763 ;
- Elections municipales 2026 : tour de table

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2025.

Présentation du projet d'aménagement des espaces publics du centre bourg

Dans le cadre de son projet d'aménagement urbain, le conseil Municipal reçoit le paysagiste concepteur « pays et paysage » pour une nouvelle présentation de l'esquisse en répondant à l'ensemble des questions posées par les membres du conseil municipal.
Plusieurs précisions sont portées à la connaissance des élus. Le projet est évolutif, avec des tranches optionnelles en fonction des contraintes budgétaires.

DÉLIBÉRATION N° 2025-19 : Servitude entre la commune de Cescau et ENEDIS sur les parcelles section B numéros 304, 648 et 763

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées section B numéros 304, 648 et 763.



Considérant la nécessité de donner un droit de passage à ENEDIS, outre l'implantation de ladite ligne électrique souterraine, pour la mise en œuvre de toutes les canalisations électriques.

Vu qu'en contrepartie des droits concédés à ENEDIS une indemnité unique et forfaitaire de 0,00 (zéro euro) euros sera inscrite par acte authentique.

Vu la convention définissant les engagements réciproques de chacune des parties (commune-ENEDIS) permettant à ENEDIS d'engager les travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et tous les documents relatifs à cette affaire pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées section B numéros 304, 648 et 763.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Elections municipales 2026

Le premier tour aura lieu le dimanche 15 mars 2026, et le 2nd tour le dimanche 22 mars 2026.

Monsieur le Maire propose un tour de table, la parole est donnée aux conseillers municipaux qui expriment leurs intentions pour les prochaines élections après avoir dressé un bilan de leur mandat. Monsieur le Maire annonce qu'il sera candidat lors de ces élections pour briguer un nouveau mandat et

Monsieur le Maire annonce qu'il sera candidat lors de ces élections pour briguer un nouveau mandat et encourage l'ensemble des élus à l'accompagner dans cette nouvelle élection.

QUESTIONS DIVERSES

- Logements mairie : le maître d’œuvre a constaté des dysfonctionnements sur la VMC du T2 et T3. L’assurance dommage ouvrage doit être contacter, pour avis et accord, avant d’opérer les réparations.
- Logement T2 mairie : départ du locataire actuel le 23 octobre 2025, le logement sera attribué à une jeune du village.
- Projet économique : une habitante de Cescau demande si la commune dispose d’un local afin d’installer un institut d’esthétique et de coiffure. La salle des associations pourrait correspondre à condition de réaliser quelques travaux. La municipalité réfléchit à cette proposition.
- Il reste des billets pour le concert de Nadau en date du 24 janvier 2026.
- Maison Geyres : le chauffe-eau de l’appartement situé 3 route des crêtes est tombé en panne, le remplacement a été effectué par l’entreprise Galubiance pour un montant de 735,43€
- Mairie : installation d’étagères dans la salle d’archives ainsi que dans le local de rangement pour un montant de 260,49€

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--